



Ines MAHÉ, CRABFC

Le maraîchage



Le maraîchage



Un bilan 2024 mitigé avec des rendements plus faibles qu'en 2023

Les productions de 2024 sont principalement pénalisées par un faible ensoleillement, inférieur d'environ 10 % aux normales. Contrairement à l'année passée, les récoltes des cultures d'été sont écourtées (début de production plus tardif et arrêt précoce). Les précipitations importantes au printemps et en octobre notamment, compliquent le travail du sol, les cultures souffrent des excès d'eau et des re-semis sont parfois nécessaires.

Ces conditions climatiques sont très propices aux maladies cryptogamiques, notamment au mildiou. Ceci nécessite une surveillance accrue des producteurs pour tenter de contenir leur expansion. Si les acariens ou autres ravageurs sont peu problématiques, les limaces sont difficiles à gérer et causent de nombreux dégâts et pertes. Pendant le stockage, des problèmes de conservation sur courges et oignons sont parfois constatés.

Le bilan est donc mitigé en volume (rendements faibles en poireaux et choux, bons en carottes et pommes de terre). Mais il s'équilibre en valeur grâce à une demande soutenue durant l'été.



Les chiffres de la filière

509



exploitations avec un atelier maraîchage

1 134



exploitations produisant des légumes

2 870



salariés saisonniers et permanents

35 %



d'exploitations en AB

12 400 €



résultat courant par UTAF (estim.2024)

Sources : Agreste - RA 2020 / Cerfrance

Des dynamiques d'approvisionnement en légumes locaux

En France, la loi Egalim incite à atteindre dans la restauration collective 50 % de produits "durables et de qualité" dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (en valeur d'achat). La Région Bourgogne-Franche-Comté a poussé la démarche et vise 75 % de produits bio et locaux dans les lycées, dans le respect du cadre européen de la non-préférence géographique. Elle mène pour cela depuis 2023 une expérimentation dans 21 lycées en mobilisant les dispositifs des marchés publics "relocalisation des achats de denrées alimentaires".

Divers systèmes d'approvisionnement de la restauration collective se développent également à des échelles plus locales. Certains sont initiés par des producteurs, comme le collectif Intermaraîchers du Jura. D'autres sont portés par des Communautés de communes, comme le Grand Autunois Morvan (cuisine centrale approvisionnée par un collectif de 17 maraîchers) ou par un département. Ainsi, dans le Doubs, un travail sur l'approvisionnement des collèges en légumes locaux est en cours. La restauration collective est également un axe central des projets alimentaires territoriaux (PAT). Par exemple en Côte-d'Or, un travail de mise en collectif des producteurs est en cours, notamment au travers de la logistique, afin de massifier les quantités produites pour satisfaire la demande.



I. MAHÉ, CRABFC

Un mode de commercialisation en vogue : les distributeurs automatiques

La vente de légumes en casiers libre-service se développe ces dernières années. Afin de proposer une offre diversifiée, certains maraîchers effectuent de l'achat-revente d'autres produits. Dans d'autres cas, le distributeur appartient à un collectif de producteurs ou à la commune. Les casiers permettent une certaine souplesse d'organisation, puisque producteur et consommateur sont indépendants. Cependant, ils nécessitent un réassort fréquent, souvent plusieurs fois par jour.

Lait et fruits à l'école

Eligible aux légumes, ce programme européen propose une aide via FranceAgriMer pour la distribution de fruits et légumes frais sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine en restauration scolaire. Ce programme accompagne la montée en gamme des produits consommés prévue par la loi Egalim. Les producteurs peuvent se faire référencer et l'indiquer à leurs acheteurs, qui pourront bénéficier de cette aide. Méconnue, elle est peu contraignante et pourrait faciliter l'achat de produits bio et locaux dans les cantines scolaires de Bourgogne-Franche-Comté !



I. MAHÉ, CRABFC



Maraîchage (échantillon Cerfrance)

- 20** exploitations, dont 9 en société
- Maraîchage avec valorisation circuits courts uniquement
- 45 %** de maraîchers en AB
- 35 %** installés depuis moins de 5 ans
- 5 ha** de SAU dont 4,3 ha de légumes (soit 85 % de la SAU)
- 12 400 €** de résultat courant / UTAF en 2024



I. MAHÉ, CRABFC

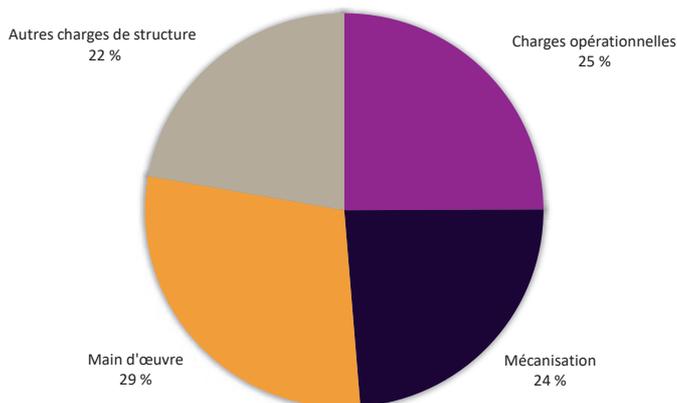
Une année moins productive pour des produits globalement stables

Dans le contexte post-inflationniste, les prix de vente augmentent peu (+1 %) et les achats des consommateurs sont en légère baisse (-2 % en volume, source Kantar-Interfel-CTIFL). Aussi le produit brut de cet échantillon spécialisé en vente directe sur petites surfaces est stable et s'élève à 104 000 € par exploitation soit 50 000 € par UMO.

Des charges stables, malgré des variations importantes selon les postes

Les exploitations maraîchères font face à une augmentation des prix des semences, des plants et des fournitures, tandis que la baisse des prix des engrais ne compense pas ces hausses. La main d'œuvre, qui inclut les salaires et les cotisations MSA des exploitants, est le principal poste de dépenses des exploitations maraîchères et représente 29 % des charges totales. Un bon dimensionnement de la force de travail et des choix de mécanisation efficaces sont essentiels pour assurer la pérennité des exploitations maraîchères. Le total des charges courantes représente 41 800 € par UMO.

Détails de charges



Source : Cerfrance

Une rentabilité correcte, mais perfectible

L'EBE / Produit, indicateur économique de la rentabilité, atteint 30 %. Ce ratio se redresse en comparaison de 2021-2022, les maraîchers ayant restructuré leur commercialisation avec succès à la suite du COVID. Néanmoins, en circuits courts, ce seuil devrait approcher les 40 % : les exploitations maraîchères restent pénalisées par le contexte et ne parviennent pas à augmenter suffisamment leurs prix de vente.

Évolution de l'EBE / produit brut



Source : Cerfrance



I. MAHÉ, CRABFC

Le maraîchage

Des annuités raisonnables pour un revenu disponible équivalent au SMIC

L'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 37 400 € et permet de faire face à 9 300 € d'annuités. Celles-ci sont faibles par rapport aux autres types d'exploitations de la région, reflétant une politique prudente d'investissement. Les exploitants installés depuis moins de 5 ans ont des annuités encore plus faibles (3 000 €). Cela peut s'expliquer par des remboursements d'emprunts qui n'ont pas encore commencé ou par des financements sur fonds propres (apport personnel et/ou mobilisation d'aides à l'installation).

Le revenu disponible ramené à l'unité de travail familiale (UTAF) représente 17 700 €, soit environ un SMIC net annuel pour satisfaire les besoins privés et l'auto-financement. Ce montant reste faible pour les 2 150 h effectuées par un chef d'exploitation en maraîchage (source : réseau des Chambres d'agriculture de BFC).

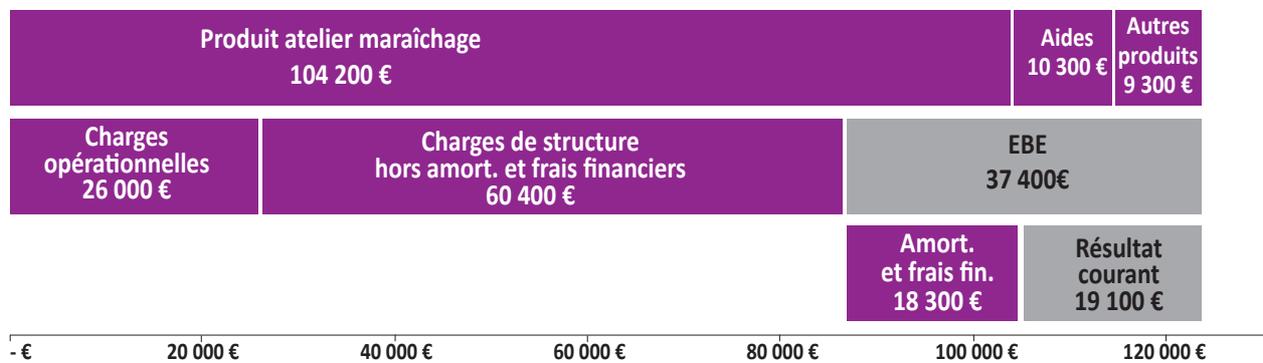
Revenu disponible estimé par exploitation et par UTAF

2024	Par exploitation	Par UTAF
EBE	37 400 €	23 500 €
Annuités	9 300 €	5 800 €
Revenu disponible	28 100 €	17 700 €

Source : Cerfrance

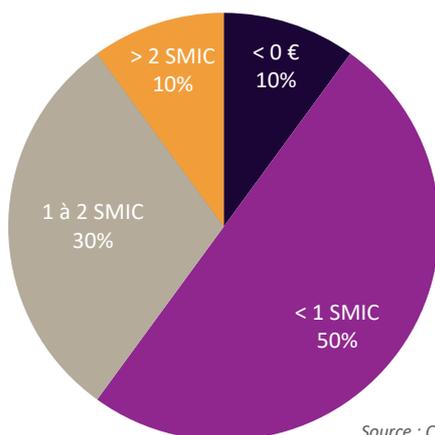
Les résultats courants / UTAF des exploitations du groupe sont contrastés

Construction du résultat courant en 2024



Source : Cerfrance

60 % des exploitations génèrent un résultat courant / UTAF inférieur à 1 SMIC



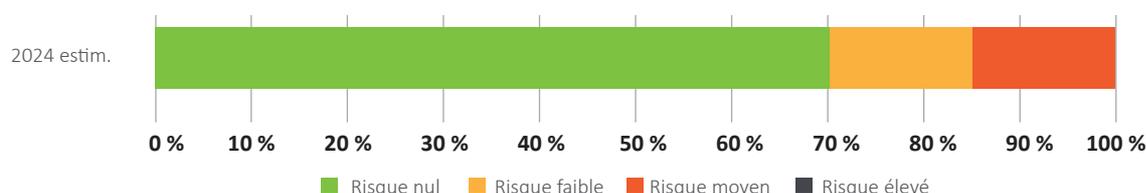
Source : Cerfrance

Ce résultat moyen / UTAF cache une diversité importante : 10 % des exploitations ont un résultat négatif et 50 % un résultat inférieur à un SMIC. L'efficacité technique ainsi que des débouchés bien construits sont essentiels pour obtenir des résultats satisfaisants.

Une bonne situation financière des exploitations maraîchères de Bourgogne-Franche-Comté

Grâce à un capital d'exploitation par UTAF faible (82 000 €), un taux d'endettement maîtrisé (41 %) et des dettes à court terme peu élevées, la situation financière du groupe est bonne.

Situation financière des exploitations maraîchères



Source : Cerfrance

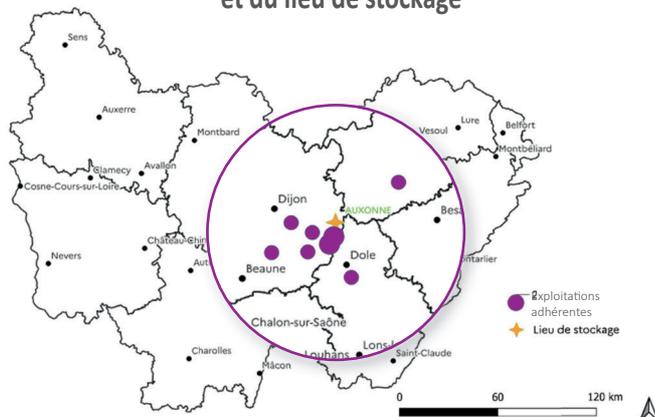
Voir page 98 "Méthodologie Cerfrance de calcul de la santé financière des exploitations agricoles"

ZOOM

**La CUMA "LÉGUMONS ENSEMBLE",
S'ÉQUIPER EN MATÉRIELS PERFORMANTS EN GROUPE**

Créée en 2016 à l'initiative de 3 maraîchers membres d'un collectif de commercialisation (SARL De la terre à l'assiette, 2010), la CUMA s'agrandit progressivement en termes de matériels et d'adhérents. La confiance et l'interconnaissance acquises permettent d'élargir la mutualisation et de développer de nouvelles formes collectives : création de deux SCIC pour la commercialisation et d'un GIE pour le stockage des légumes. Aussi, chaque maraîcher s'engage dans les groupes qui répondent à ses besoins.

**Localisation des adhérents de la CUMA
et du lieu de stockage**



Source : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Carte d'identité de la CUMA

- **10 exploitations** adhérentes
- De <1 ha à 25 ha de surface cultivée en légumes
- 21 outils + 1 tracteur 130 CV
- Les 3 outils les plus utilisés : tracteur (700 h/an), arracheuses (25 ha de pommes de terre et 20 ha de carottes)
- Jusqu'à 1 h de route entre le lieu de stockage et la ferme la plus éloignée (en tracteur)
- 70 000 € de Chiffre d'affaires
- De 6 à plus de 15 outils utilisés par les exploitations

L'éloignement géographique des exploitations est finalement une force de la CUMA : il permet de répartir les créneaux d'utilisation des outils du fait des différences de météo et de types de sol. Le temps dédié à transporter le matériel est rentable grâce à un débit de chantier supérieur avec les matériels performants de la CUMA. Certaines exploitations ont ainsi pu augmenter leur surface cultivée en légumes, optimisant leurs résultats.

Comme pour toute organisation collective, la gestion des plannings et l'entretien du matériel sont des points de vigilance. Des chantiers d'arrachage collectifs se développent pour en faciliter l'organisation. Les perspectives de développement se poursuivent, les maraîchers sont en réflexion pour embaucher un tractoriste qui facilitera l'entretien du matériel et optimisera leur temps.



Liste du matériel de la CUMA

**Récolte
116 470 € d'achat**

- 2 Arracheuses mono-rang (pommes de terre et carottes)
- Récolteuse à haricots
- Trieur à haricots
- Tondeuse à oignons
- Récolteuse à oignons mono-rang
- Souleveuse à oignons

**Tracteur
En crédit-bail**

Tracteur 130 CV

**Plantation
31 920 € d'achat**

2 Planteuses mono-rang (PDT et mottes)

**Transport
20 400 € d'achat**

2 Remorques plateau

**Travail du sol et autres
97 250 € d'achat**

- Actisol
- Cover-crop
- Roto-bêche
- Vibroculteur
- Fraise butteuse
- 2 Butteuses (à disques et à socs)
- Bineuse à brosses
- Broyeur de fanes
- Epandeur à fumier